



AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

Les 100 miles de Sainte-maxime

Club Nautique de Sainte-Maxime

Grade 5A

29 mai- 31 mai 2026

Championnat IRC Méditerranée double- équipage

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles via le lien [affichage](#)
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les communications se feront via VHF WhatsApp, pour rejoindre le groupe, flasher le QRCode :



Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1** La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C* ou *D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *5e - 4e - 3e* catégorie de navigation ou équivalent.
 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2** - tous les bateaux *IRC - OSIRIS -MULTICOQUE* d'une longueur minimale de 7 METRES.
- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 • d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 ou
 • d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2** Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.5** Les bateaux doivent s'inscrire en ligne via le lien [inscriptions](#)
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants, uniquement à régler via le lien : [droits d'inscription](#)

CLASSES	Droits d'inscription jusqu'au 23/05/26 à 20h00	Droits d'inscription à partir du 23/05/26 après 20h00
OSIRIS	80 €	110 €
IRC <= 9M	80 €	110 €
IRC >9M- <11M	100 €	130 €
IRC >=11M	120 €	150 €

Sont inclus dans l'inscription : la place de port du vendredi 29 au samedi 30 mai 2026, ainsi que la place du skipper à la soirée des équipages

- 5.2** Soirée des équipages : 30€ par personne
 Inscription et réservation obligatoire via le lien [réservation repas](#) avant le 23/05/26 20h00

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1** Programme à terre :

Vendredi 29 mai :

- de 16h00 à 19h00 : confirmation d'inscription avec distribution des t-shirts commandés via le lien [réservation t-shirts](#) (1 par participant) et verre de l'amitié à la Base Nautique Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin à Sainte Maxime
- 19h30 : Soirée des Equipages à 19h30 SUR RESERVATION UNIQUEMENT

Samedi 30 mai :

- 11h00 Mise à disposition pour la première course

Dimanche 31 mai :

- 15h00 Fermeture de la ligne
- 16h30 Remise des prix à la Base Nautique Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin à Sainte Maxime

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 *[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.*

11 **LIEU**

11.1 Le lieu de l'épreuve est situé entre la baie de ST RAPHAEL et PORQUEROLLES

12 Les parcours sont décrits dans les Instructions de Course

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 **CLASSEMENT**

IRC double- IRC équipage- OSIRIS

17 **EMPLACEMENTS**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port,

19 **PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (minimum 6 participants par catégorie), selon programme défini à l'article 8.1

22

DROITS DE PORT

Pour les voiliers qui auront besoin d'une place au port, ils doivent en faire la demande auprès de la Capitainerie du Port de Sainte-Maxime : 04.94.96.74.25 / port@splsudplaisance.fr, ou auprès de la Capitainerie de Port Grimaud : 04.94.56.29.81 / capitainerie@portdegrimaud.fr, **le plus tôt possible et avant le 23 mai 2026, le nombre de places étant limité.**

22

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire : Béatrice JULIEN
04.94.96.07.80 cns83021@gmail.com

CLUB NAUTIQUE DE SAINTE MAXIME

Base Nautique Paul Bausset – 21 bd Jean Moulin – 83120 Sainte-Maxime

Une place de parking par bateau pourra être réservée gracieusement, sur demande au Club Nautique de Sainte-Maxime

Présidente du Comité de Course : Alice COQUANT

Président du Jury : Georges KORHEL